

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Aménagement du territoire et urbanisme: approfondissements (4DR2177)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Cours: 2 ph	oral: 15 min	4
Master en droit	Cours: 2 ph	oral: 15 min	4
Pilier principal M A - sciences humaines et sociales	Cours: 2 ph	oral: 15 min	5
Pilier principal M ScS - géographie	Cours: 2 ph	oral: 15 min	5
Pilier secondaire M A - sciences humaines et sociales	Cours: 2 ph	oral: 15 min	5
Pilier secondaire M ScS - géographie	Cours: 2 ph	oral: 15 min	5

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Automne

Equipe enseignante:

Pierre-Alain Rumley

Objectifs:

Ce cours est destiné :

- aux étudiants de Master of Law pour qui il s'agit d'un approfondissement du cours de droit administratif
- aux étudiants de master en « sciences humaines et sociales » pour qui il s'agit d'un approfondissement du cours de bachelor « Aménagement du territoire et urbanisme ».

Le cours se place explicitement dans la perspective du développement durable, dans une perspective critique. Il a pour objectifs de :

- compléter les connaissances en aménagement du territoire, urbanisme et mobilité
- appréhender les problèmes d'environnement et de développement durable de la société urbaine
- faire le lien avec le droit de la construction, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Contenu:

Les étudiants doivent présenter en cours un exemple d'aménagement.

Forme de l'évaluation:

L'évaluation est faite sur la base des deux éléments suivants (moyenne des deux notes) :

- l'examen proprement dit (selon cours, 15 minutes, oral)
- la présentation orale du cas d'aménagement.